

**DECISION COMMUNAUTAIRE N° 255 /2022**

**OBJET : Acquisition de petits matériels de câblage.**

Nous, Yves JUHEL, Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, (CARF) ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 5211-10 ;

VU la délibération n°4-2022 du Conseil Communautaire en date du 22 Février 2022 donnant délégation à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, d'effectuer des actes de simple gestion administrative ;

VU le code de la Commande Publique et notamment l'article R2122-8 ;

CONSIDERANT le besoin de la CARF de renouveler son stock de petits matériels de câblage ;

CONSIDERANT la proposition n° DE234374 de la société Berettoni électricité ;

**DÉCIDONS**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'accepter la proposition de la société Berettoni électricité sise 30 allée des pêcheurs – 06700 Saint Laurent du Var, d'un montant total de 1 689,27 € HT ;

**Article 2** : La dépense engagée sera imputée au compte 020 60632 du budget principal au titre de l'exercice 2022.

**Article 3** : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

MENTON, le 14 DEC. 2022

Le Président



Yves JUHEL

**Date d'affichage :** 14 DEC. 2022

Accusé de réception en préfecture  
006-240600551-20221214-255-2022-AR  
Date de télétransmission : 14/12/2022  
Date de réception préfecture : 14/12/2022